

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Sarthe
Commune de Saint-Georges-du-Bois

Délibération n°202308/08

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation et d'affichage : 04/08/2023 L'an deux mille vingt-trois, le 22 août à dix-huit heures et quarante-cinq minutes

Nombre de conseillers En exercice : 19 le Conseil Municipal légalement convoqué le 4 août 2023 s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, maire

Présents : 15

Votants : 18

PRESENTS : MMES et MM ANNIC Ann, ANNIC Régis, GANDON Sébastien, HUBERT Florence, HULOT Valérie, LEBOUIC Jacky, L'HELGUEN Patrick, MEUNIER Nathalie, MORVAN Dominique, MOULIN Delphine, PRE Julien, ROPARS Martine, URIEN Jean-Pierre, VIRIEUX Jean-François

ABSENTS ET EXCUSES

M. LANDRY Jacques qui donne pouvoir à M. VIRIEUX Jean-François, M. LELASSEUX Patrick qui donne pouvoir M. BRETEAU Franck, Mme ROBIN Murielle qui donne pouvoir Mme HUBERT Florence, M. LEFFRAY Stéphane.

Mme MEUNIER est élue secrétaire de séance.

LE MANS METROPOLE ; APPROBATION DE DEUX CONVENTIONS ATTRIBUTIVES DU FONDS DE CONCOURS « ATTRACTIVITE »

La commune de Saint-Georges a déposé deux demandes de financement de projets d'investissement auprès du Mans Métropole :

- 95 195.05 € pour la réalisation de la Maison d'assistantes maternelles
- 8 942 € pour la création d'une zone boisée au Parc des Hayes et la végétalisation d'espaces urbains.

Le Mans Métropole a délibéré favorablement sur ces deux demandes lors du conseil communautaire du 29 juin 2023.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les conventions attributives et autorise le maire à les signer.

Pour copie conforme,

LE MAIRE,

Franck BRETEAU

